

Tyenne 162 mg, solution injectable en stylo prérempli et seringue prérempli – [tocilizumab]

Remise à disposition 29/11/2024

DCI

Tocilizumab

Indications

Polyarthrite rhumatoïde

Tyenne, en association au méthotrexate (MTX), est indiqué pour :

- le traitement de la polyarthrite rhumatoïde (PR) active, sévère et évolutive chez les patients adultes non précédemment traités par MTX ;
- le traitement de la PR active, modérée à sévère, chez les patients adultes qui ont présenté soit une réponse inadéquate, soit une intolérance à un précédent traitement par un ou plusieurs traitements de fond (DMARDs) ou par un ou plusieurs antagonistes du facteur de nécrose tumorale (anti-TNF).

Chez ces patients, Tyenne peut être utilisé en monothérapie en cas d'intolérance au MTX, ou lorsque la poursuite du traitement par MTX est inadaptée.

Il a été montré que le tocilizumab, en association avec le méthotrexate, réduit le taux de progression des dommages structuraux articulaires mesurés par radiographie et améliore les capacités fonctionnelles.

COVID-19

Tyenne (dans sa forme IV) est indiqué pour le traitement de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) chez les adultes recevant une corticothérapie systémique et nécessitant une supplémentation en oxygène ou une ventilation mécanique.

Arthrite juvénile idiopathique systémique

Tyenne est indiqué pour le traitement de l'arthrite juvénile idiopathique systémique (AJIs) active chez les patients âgés de 1 an et plus (pour la seringue sous-cutanée) ou 12 ans et plus (pour la forme stylo sous-cutané) ou 2 ans et plus (pour la forme IV), qui ont présenté une réponse inadéquate à un précédent traitement par AINS et corticoïdes systémiques.

Tyenne peut être utilisé en monothérapie (en cas d'intolérance au MTX ou lorsque le traitement par MTX est inadapté) ou en association au MTX.

Arthrite juvénile idiopathique polyarticulaire

Artérite à cellules géantes et syndrome de relargage de cytokines

Laboratoire exploitant

Fresenius Kabi France

Observations particulières

- Remise à disposition normale depuis fin novembre 2024

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les distributeurs sont autorisées, sous réserve de la mise à disposition de stocks de médicaments suffisants à la demande de la santé publique, jusqu'à la reprise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.